

La CFDT ne signe pas l'accord salarial 2011 !

C'est peut-être une surprise pour certains, mais les équipes CFDT ont pris la décision de ne pas signer l'accord salarial 2011. Pourtant engagée dans la négociation avec la ferme intention de poursuivre les compromis obtenus depuis maintenant quatre ans sur la politique salariale, la CFDT n'a pas eu entière satisfaction sur différents sujets, la conduisant à ce constat de désaccord. Avec la situation que connaissent les OSD avec le blocage salarial et plus généralement tous les salariés dans leur vie de tous les jours, difficile de mettre la barre trop basse et pourtant la direction du Groupe Nexter l'a fait, bien que les indicateurs financiers du Groupe soient au vert. La CFDT aura tenté jusqu'au bout d'obtenir un accord et le différentiel final était sans doute insurmontable, du point de vue des dirigeants du siège. Espérons que ceux-ci montreront l'exemple sur les efforts à réaliser au cours de cette année !

Une négociation longue et difficile !

Engagée en deux temps, comme tous les ans avec le débat sur les fermetures où là encore, les directions passent en force (3 juin et 15 juillet), la véritable négociation sur les salaires n'aura débuté qu'en avril. Avec une première proposition à 1.6%, la direction marque alors son intention de mettre la barre très basse.

Au cours des négociations suivantes, la CFDT montrera une réelle volonté d'aboutir à un accord (face à une direction qui avait remonté l'enveloppe à 2%) en mettant sur la table la proposition d'**une enveloppe à 2.5% et un talon de 500 euros pour tous**, mais elle s'est retrouvée bien seule avec une CGT qui avait très vite quitter la table et une CGC qui en était restée à une proposition de 6% (en cela plus proche de la CGT que de la CFDT).

La CFDT a tout de même obtenu une réunion supplémentaire sur la négociation salaire, au cours de laquelle la direction a finalement proposer 2,2%, puis 2,3%. La CFDT y obtiendra des AG jusqu'aux salaires de 2300 euros. A ce moment là, le DCRH a clos les débats et est resté par la suite inflexible malgré une dernière tentative de la

CFDT qui a proposé sa signature si la direction accordait les 2.5% et l'augmentation d'AG de 0.7 à 1% sur les salaires de 2200 à 2300 euros.

La suite se résume à la rédaction d'un constat de désaccord puisqu'aucune organisation syndicale ne signera l'accord salarial 2011.

Pour quelques € de plus...

L'histoire n'est jamais écrite et si les années précédentes, la CFDT a pu signer des accords salariaux, c'est qu'elle avait l'assurance que les salariés y trouvaient leur intérêt. **Bien que la CFDT soit convaincue que l'évolution de 2% à la proposition finale de la direction est à mettre à son actif, tout comme l'élargissement d'AG bas salaires, le cap des 2.5% n'a pas été atteint et reste un symbole très fort pour les salariés** d'autant que l'inflation n'a cessé de grimper. Il est probable que cette tendance demeure dans les prochains mois.

Pour quelques euros de plus par mois, la direction a finalement préféré en rester là avec un constat de désaccord jugeant que l'équilibre social et économique de l'entreprise en dépendait. Aussi, l'application de la politique salariale est fixée au 1er juillet, au lieu du 1er avril comme les

années précédentes. Les salariés ont pu s'apercevoir de l'empressement de la direction pour communiquer sur ce désaccord comme si c'était pour elle un objectif atteint. Sans doute, était-ce là aussi un moyen de verrouiller définitivement la fin des débats sur les salaires

Négocier les autres accords sans arrière-pensée !

Il n'aura pas échappé aux salariés du groupe qu'en parallèle de cette négociation salariale, la direction a ouvert les négociations sur la participation et l'intéressement. Celles-ci ne sont pas encore terminées, même si le calendrier nous impose de conclure les accords d'intéressement avant le CCE du 28 juin. Plusieurs points du projet de la direction doivent encore évoluer, de l'avis de la CFDT qui compte sur la réunion du 17 juin pour obtenir des garanties supplémentaires pour les salariés.

Par l'expérience des années passées, les salariés sont très intéressés par ces accords qui permettent un juste retour des efforts et de leur participation aux bons résultats de l'entreprise. **La CFDT à l'initiative de la création des dispositifs d'épargne salariale à Nexter veut aussi le compléter avec le PERCO dans les prochains mois.**